



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTCET**

Séance du 30 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 30 janvier à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire, à la salle communale.

MMES BARRE LOPES Marie-Anne, BOUCHET Pascale, DAMIDAUX Dominique, GIORIA Florine, LEBLANC Carole, PERRAUD Gisèle, MME PASQUET Ghislaine
MM. Franck TARPIN, DURAND Bernard, MEURENAND Jacques, MOISSON Franck, NAULET Stéphane, PACCOUD Lionel

Absents excusés : MM MAITRE Julien

A été élu secrétaire : MEURENAND Jacques

DATE DE LA CONVOCATION
Le 23/01/2025

ORDRE DU JOUR

- Validation du compte-rendu de la séance précédente
- Délibérations :
 - ✓ 2025001 : Avenant n°1 à la convention cadre territorial (CTG) de la communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse
 - ✓ 2025002 : Adhésion à la convention de la participation prévoyance collective de la MNT
 - ✓ 2025003 : Adhésion à la convention avec l'Agence01
 - ✓ 2025004 : Dépôt d'un dossier de subvention auprès de la Région
 - ✓ 2025005 : Dépôt d'un dossier de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)
 - ✓ 2025006 : Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du département de l'Ain
- Projets à l'étude
 - ✓ Site internet (présentation et échanges sur les devis GBA et Campagnol)
 - ✓ Organisation de la journée citoyenne
 - ✓ Terrains potentiels à vendre
- Questions diverses

[Approbation du procès-verbal de la séance précédente](#)



Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
14	14	13

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N° 2025001

Avenant n° 1 à la Convention Cadre Territoriale Globale (CTG) de la Communauté D'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse

Contexte

En décembre 2021, la Caf de l'Ain, la MSA Ain Rhône, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse et les communes de Montcet, Buellas, Lent, Dompierre-sur-Veyle, Servas, St Etienne du Bois, Polliat, Viriat, Péronnas, St Denis-les-Bourg, Val Revermont, St Etienne du Bois, St Didier d'Aussiat, Confrançon, St André-sur-Vieux-Jonc, Bény, Marboz, et les syndicats intercommunaux de St Trivier-de-Courtes et St Julien-sur-Reyssouze ont signé une Convention territoriale globale (CTG) afin de renforcer leur coopération et ainsi permettre de :

- Développer et coordonner l'ensemble des politiques familiales mises en œuvre sur le territoire, et des actions sociales,
- Définir et mettre en œuvre un projet global de territoire en direction des habitants et des familles, en cohérence avec le diagnostic des besoins,
- Gagner en efficacité et donner du sens en rationalisant les engagements contractuels.

Dès l'origine de la démarche, la mise en œuvre d'un Projet coopératif avec les familles à l'échelle de la Conférence Bresse, a constitué un engagement initial de la MSA Ain-Rhône dans la déclinaison de cette contractualisation. Pour rappel, il s'agit d'une démarche fusionnant les attendus de la CTG avec ceux de la Charte territoriale « Avec les familles » déployée par le régime agricole pour développer les services et les solidarités sur les territoires fragilisés par l'absence ou l'insuffisance de services qui leur sont dédiés.

En 2022, cet engagement de la MSA a été complété par le déploiement de l'offre « Grandir en Milieu Rural » sur 3 conférences territoriales de l'intercommunalité: Bresse, Bresse Revermont et Sud Revermont.

Les caisses MSA déploient cette offre via un dispositif de contractualisation avec les territoires pour contribuer au développement et à l'amélioration de leur offre enfance-jeunesse. Ainsi, le Dispositif « Grandir en Milieu Rural »



propose un soutien financier sur deux niveaux d'intervention et se compose donc de deux volets :

- Un volet opérationnel, permettant d'apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'actions et projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires, sur une ou plusieurs thématiques de GMR.
- Un volet « pilotage », afin de contribuer à la définition stratégique des orientations GMR à l'échelle du territoire cible et d'apporter un appui méthodologique à leur mise en œuvre ou coordination.

Dans le cadre de ces développements, le présent avenant a pour objectif de compléter les modalités de cette mise en œuvre.

Les articles 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de la convention initiale restent inchangés.

Les articles 1, 2, 4, et 5 sont complétés pour répondre aux enjeux de gouvernance et compléter les moyens dédiés à la mise en œuvre :

- Les articles 1 et 2 rappelle le cadre de cette évolution contractuelle
- L'article 4 précise la démarche du Projet coopératif avec les Familles et complète le volet gouvernance
- L'article 5 présente les moyens financiers associés à ce dispositif contractuel

CONSIDERANT la délibération du conseil de communauté du 22 mars 2021 comportant l'approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la commune, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône (MSA)

VU L'AVIS FAVORABLE du Comité de Pilotage CTG composé des représentants de la commune de MONTCET, de Grand Bourg Agglomération, de la CAF, de la MSA et des autres collectivités signataires qui s'est réuni le 18 septembre 2024

Il est demandé au conseil municipal :

D'APPROUVER les termes de l'Avenant n°1 à la CTG tel qu'il figure en annexe ;

D'AUTORISER Le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à signer cet avenant et tous documents afférents

APRES EN AVOIR DELIBERE,



LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'Avenant n°1 à la CTG tel qu'il figure en annexe ;

AUTORISE Le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à signer cet avenant et tous documents afférents

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

DELIBERATION N° 2025002

Adhésion à la convention de participation prévoyance collective de la MNT

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12,

VU le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU la délibération du Centre de Gestion de l'Ain en date du 8 septembre 2023 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation et autorisant la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain à signer tous les documents afférents à sa conclusion et à son exécution,

VU la convention de remboursement des prestations indues du contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la MNT

VU le projet de contrat d'assurance complémentaire proposé par la MNT

VU l'avis du Comité social territorial en date du 23 janvier 2025



Exposé :

Le Centre de Gestion de l'Ain a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, le Conseil d'Administration du CDG de l'Ain a délibéré le 8 septembre 2023 afin d'autoriser sa Présidente à souscrire une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de 6 ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1er janvier 2024 et tout au long de la convention. La commune de MONTCET par la délibération 2024030 du 10/12/2024, a rejeté cette convention.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

L'autorité territoriale a échangé avec les agents concernés de la collectivité qui souhaitent à la fois garder la participation employeur fixée à 15€ par mois, par agent (délibération 2024030 du 10/12/2024) et souscrire à un contrat à la MNT.

L'autorité territoriale a reçu plusieurs propositions de contrat d'assurance complémentaire au titre de la prévoyance et un rendez-vous a eu lieu en mairie pour faire le point sur la situation propre à chaque agent.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion au contrat proposé par la MNT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ADHERER** à la convention de participation prévoyance collective de la MNT

- **DE MAINTENIR** sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de



droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,

- **DE GARDER** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer la convention de participation prévoyance collective de la MNT, le contrat proposé ainsi que tous actes en découlant.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

Projet salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Montcét mène depuis plusieurs mois une réflexion sur l'avenir de la salle polyvalente. Au regard de l'évolution de la commune, du besoin des associations, du potentiel de revenus générés par la location de la dite-salle et de la possibilité pour les écoles de profiter de la salle comme gymnase, les élus de la commune ont émis le souhait de construire une nouvelle salle des fêtes.

Monsieur le Maire demande le vote de la délibération « adhésion à la convention avec l'Agence01 »

Le Conseil municipal demande plus de visibilité sur le budget alloué à la création de la nouvelle salle polyvalente et plus de temps à la réflexion du projet. Un groupe dédié à l'étude des salles polyvalentes alentours va être créé.



Le conseil Municipal demande la capacité d'emprunt. Mme BOUCHET, adjointe aux finances, annonce un RDV en mars avec Monsieur Lémonon de la Trésorerie et fera part au conseil des conclusions. Dans l'attente de plus d'informations sur le budget du projet salle polyvalente, le Conseil Municipal demande que les délibérations suivantes soient ajournées et non-votées :

DELIBERATION N° 2025003

Adhésion à la convention avec l'AGENCE01

DELIBERATION N° 2025004

Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région

DELIBERATION N° 2025005

Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

DELIBERATION N° 2025006

Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Ain

Site internet

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur le choix d'un nouveau site internet communal. Deux formats sont proposés, le premier de Campagnol avec un coût de 220€/an et le second de GBA dont l'installation, l'hébergement et l'utilisation sont gratuits. Les élus se rendent sur les différents sites internet réalisés par GBA pour se faire une idée. La facilité d'utilisation du site proposé par GBA est plébiscitée. La suite de projet est confié à la commission communication.

Journée citoyenne

La date du Dimanche 6 avril est rappelée à toutes et tous. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la dernière journée citoyenne du mandat. Pascale Bouchet propose que le budget alloué à la manifestation soit revu à la hausse. Le SIVOSS fera une intervention.

Plusieurs actions sont proposées :

Marie-Anne BARRE-LOPES : inauguration du pumptrack, démonstration

Franck TARPIN : invitations des élus et représentants associatifs

Franck MOISSON : bilan des travaux de voirie et projection de ceux à venir

Pascale BOUCHET : bilan budgétaire et investissements à venir

Carole LEBLANC : emprunt des jeux en bois de la ludothèque pour les enfants

Marie-Anne BARRE LOPES : photographe ET/ou drone pour la journée

Bernard DURAND : groupe musical de la lyre fraternelle

A faire :

Prévenir RPC pour la livraison des repas de l'école, prendre contact avec les chasseurs pour l'emprunt de leur frigo, demander les devis à Buellas et Polliat pour le buffet,



conception d'un flyer d'invitation avec organisation d'une tombola enfant/adulte, réflexion sur un imprimé récapitulatif du budget à donner aux administrés...

Terrains à vendre

Monsieur le Maire expose que plusieurs terrains entre l'Eglise et le futur lotissement Dynacité pourraient être mis en vente. Une étude des surfaces et estimation de prix pourra être réalisée rapidement.

Questions et interventions diverses

Jacques MEURENAND remercie le Conseil Municipal pour sa participation aux festivités en lien avec les Conscrits ainsi que Lionel PACCOUD pour la restauration.

Monsieur le Maire annonce au Conseil que le PLU doit être revu, que le cout sera présenté au prochain budget.

Franck MOISSON informe le Conseil que l'assemblée générale des pompiers se tiendra le 23/02 à 10h30.

Monsieur le Maire fait un état des lieux de l'école. Le Directeur est actuellement en arrêt (prolongation) et l'instituteur est en arrêt depuis la visite d'un inspecteur dans sa classe.

Le Conseil échange sur les locaux au-dessus de l'école qui sont actuellement mis à disposition des élèves et enseignants pour les ateliers motricités et sport. Des photos sont partagées. Les murs sont très dégradés, le plafond semble en mauvais état. Le Conseil demande à Monsieur le Maire des vérifications sur le plan de la sécurité, et vérifier jusqu'à quel point la responsabilité de la commune serait engagée en cas de problème. Un devis va être demandé rapidement pour des travaux de rénovation et de réfection de la salle.

Lionel PACCOUD demande une bande de guidage PMR qui va du parking à la mairie.

Bernard DURAND attend du département qu'il fasse le nécessaire pour buser les fossés. Les travaux du Lotissement Dynacité sont en attente mais le panneau est installé.

Bernard DURAND demande un rafraîchissement de la salle communale. L'agent technique sera sollicité pour ce qui est faisable en interne (peinture) et un plombier sera sollicité pour les toilettes extérieures à remettre en fonction. Le Conseil réfléchit à la possibilité d'une minuterie, d'une programmation pour qu'elles restent fermées la nuit.

Gisèle PERRAUD informe le Conseil des plaintes nombreuses des habitants concernant la vitesse des camions et les dégâts qu'ils occasionnent chemin du Turchet. Des travaux étant en cours au lotissement Bellevue il semble difficile de limiter le passage mais l'éventualité de les faire ralentir est à l'étude.

COMMUNE de L'AIN

MONTCET

Dominique DAMIDAUX interroge Monsieur le Maire sur les travaux de voirie près du Cimetière. Ils sont actuellement en attente, des travaux d'enrobés étant en prévus par le Département de l'Ain.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le pont route de Polliat n'est pas fermé et qu'il va être renforcé. Il est possible qu'une interdiction aux poids lourds soit formalisée dans les prochaines semaines.

Marie-Anne BARRE-LOPES présente le panneau d'affichage du pumtrack et énonce les informations présentes. Le terrain non clos laisse craindre des utilisations non-conformes et de nuit. Une réflexion est menée pour une programmation de la luminosité du lampadaire et un moyen d'intervenir efficacement en cas de dérives.

Stéphane NAULET s'enquiert de l'avancée du dossier des caméras de surveillance. Le devis a été signé, la demande est en cours auprès de la préfecture et l'installation pourrait être faite au printemps.

Marie-Anne BARRE-LOPES fait passer au Conseil le devis du Magicien pour l'organisation de la soirée d'été du 10 juillet. La buvette pourrait être confiée aux associations.

Monsieur le Maire prévoit un feu d'artifice pour la vogue. Une subvention pourra être allouée au comité des fêtes. C'est à prévoir au budget.

Marie-Anne BARRE-LOPES demande si les volets de la Mairie seront changés prochainement. Le devis est signé, l'autorisation a été donnée par le service instructeur et les travaux devraient se faire prochainement.

Franck MOISSON demande à ce que l'affiche des réunions publiques du SCOT soient mises sur panneau-pocket.

Stéphane NAULET présente le projet CROSSFIT et demande l'autorisation au Conseil de lancer le chantier. Pascale BOUCHET demande une mise en concurrence mais le Conseil répond que ça n'a pas été fait pour d'autres projets. Monsieur le Maire demande qu'on attende le point budget au prochain conseil mais les conseillers municipaux rappellent que ce projet a déjà été mis au budget. Il s'agit du restant disponible après le projet pumtrack. Monsieur le Maire donne un accord de principe mais souhaite formaliser le projet après le vote du budget.

La prochaine réunion de la commission finance est prévue le 11/02 à 14h.

Le prochain conseil municipal se tiendra **jeudi 20 mars à 18h45**

La séance est levée à 21h00

Le Maire



Le secrétaire de séance

A blue ink signature, appearing to be 'D. Bouchet', written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the text 'Le secrétaire de séance'.

